



Département du Rhône

## DECISION DU MAIRE N°2024-15

### Réalisation de travaux de rénovation thermique des vestiaires sportifs du stade – Prestations complémentaires.

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Maire de la commune de Montrottier,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'opération associée à la rénovation thermique des vestiaires sportifs du stade,

**Vu** la décision du Maire n°2023-04 du 10 juillet 2023 portant validation de la proposition financière de l'entreprise JOURNET BOIS associée à la réalisation de travaux de couverture et d'isolation de la toiture dans le cadre des travaux de rénovation thermique des vestiaires sportifs du stade, pour un montant de 20 188,00 € HT soit 24 225,60 € TTC.

**Considérant** la nécessité de réaliser des prestations complémentaires aux travaux prévus initialement,

**Considérant** les crédits ouverts au budget principal 2024, à l'opération 94 « RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS »,

**Considérant** les propositions financières reçues,

## DECIDE

### Article 1 :

**DE VALIDER** les propositions financières suivantes :

- Système d'éclairage : ARNOELEC, domiciliée 197, chemin de la Guillonnas 69770, MONTROTTIER, pour un montant de 1 496.36 € HT (TVA non applicable),  
Réseau de distribution de chauffage : DOM'ELEC, domiciliée 229, chemin de la Petite Olivière, 69770 MONTROTTIER, pour un montant de 6 939.40 € HT soit 8 327.28 € TTC,
- Métallerie : METALLERIE ALAIN FARJOT, domiciliée 643, chemin des Grandes Terres, Les Roches, 69770 MONTROTTIER, pour un montant de 480.00 € HT soit 576.00 € TTC,
- Remplacement d'un cheneau : JOURNET BOIS, domiciliée 73, chemin de la Petite Olivière, 69770 MONTROTTIER, pour un montant de 1 050.00 € HT soit 1 260.00 € TTC,
- Isolation intérieure : IDEAL PLAQUISTE, domiciliée 288, impasse de la Bergerie, 69770 MONTROTTIER, pour un montant de 5 245.00 € HT soit 6 294.00 € TTC,
- Eclairage de secours : DOM'ELEC, domiciliée 229, chemin de la Petite Olivière, 69770 MONTROTTIER, pour un montant de 504.00 € HT soit 604.80 € TTC.

### Article 2 :

**DIT** que les crédits correspondants ont été prévus au budget principal 2024, opération 94 « RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS ».

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Fait à Montrottier, le 20/12/2024**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :